



Rassemblement en solidarité avec les directeurs le 30 avril devant l'inspection d'academie à 16 h

Base Élèves kézako ?

Si nous ne réagissons pas, tous les enfants, dès l'âge de 3 ans, seront fichés dans une base de données **Base Élèves Premier Degré** mise en place par le ministère de l'Éducation Nationale. Ce fichier, qui concerne 6,5 millions d'enfants et leurs proches, présente de graves atteintes aux libertés individuelles.

Depuis 2004, **Base Élèves** se met en place sans concertation, sans débat public ni texte officiel. En Isère, de nombreuses communes et conseils d'écoles se sont prononcés contre ce logiciel. Malgré cela, l'inspecteur d'academie passe outre ces oppositions et maintient les dates butoirs de validation des données aux 30 avril et 30 mai 2008.

Les directeurs et directrices d'écoles, auxquels revient de créer les fichiers, subissent de la part de l'inspection d'academie d'énormes pressions. Ils sont convoqués à des formations obligatoires au logiciel BE, à l'issue desquelles ils sont contraints de remplir la base de données. L'inspecteur d'academie met les enseignants en faute en les obligeant à entrer des données dans un fichier non sécurisé. S'ils ne le font pas, ils sont menacés de retrait de salaire pour service non fait. Ils subissent d'autre part un véritable harcèlement oral de la part de leur hiérarchie.

Des pressions énormes

Solidarité avec les directeurs

Parce qu'ils refusent de ficher nos enfants, des directeurs et directrices risquent des sanctions pécuniaires. C'est pourquoi, en tant que parents d'élèves, nous souhaitons aider ceux et celles qui continuent de s'engager contre **Base Élèves**. Ainsi, nous mettons en place, avec l'intersyndicale enseignante, une caisse de solidarité.

De plus, nous appelons à un rassemblement le 30 avril à 16 heures devant l'inspection d'academie pour protester contre la validation des données et réclamer l'arrêt des pressions et le retrait des sanctions envers les directeurs et les directrices.

**Nos enfants sont fichés : ne nous en fichons pas !
Pour le retrait de Base Élèves - Non à la validation des données**

Que trouve-t-on dans Base-élèves ?

Identification

Identité : sexe, né(e) le, nom, nom d'usage, prénom - Lieu de naissance : pays de naissance, département, commune - Adresses de résidence - Assurance (1) : compagnie, n° police - Autorisations : diffusion coordonnées, photos - Le cas échéant droit de garde/extrait de jugement.

Responsables

Mère et père ou autre personne ou établissement à qui l'enfant a été confié par décision de justice ou administrative : autorité parentale, situation familiale, civilité, nom, nom d'usage, prénom, profession, code socioprofessionnel, adresse courriel, adresse, téléphones domicile, portable, travail, poste. Lieu de travail : dénomination et coordonnées.

Personnes à appeler en cas d'urgence : nom, prénom, lien avec l'enfant, adresse, téléphones domicile, portable, travail, poste. Lieu de travail : dénomination et coordonnées.

Année en cours

Scolarité : cycle, niveau, classe, enseignant, décision de passage - Absentéisme signalé (1) - Langues et acquis de l'année précédente et de l'année en cours: langue vivante, langue régionale,, groupe(s) d'enseignement suivi(s) - Obtention du Brevet Informatique et Internet- Certaines compétences validées- Autres acquisitions : Attestation de Première Éducation à la Route, natation scolaire... - Proposition de passage ou maintien

Informations périscolaires (1) : restaurant scolaire, déplacement domicile-école, transport scolaire, études surveillées, garderie matin/soir.

Cursus scolaire

Socle de compétences : La maîtrise de la langue française. La pratique d'une langue vivante étrangère. Connaissance des principaux éléments de mathématiques et maîtrise d'une culture scientifique et technique. La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de communication. La possession d'une culture humaniste. L'acquisition des compétences sociales et civiques. L'autonomie et l'esprit d'initiative.

Extraction des fichiers permettant d'utiliser J'ADE (3) pour tous les niveaux (GS à CM2)

Particularités (4)

Projet d'accueil individualisé (PAI), Auxiliaire de vie scolaire (permanent, discontinu, occasionnel), Recours à un matériel pédagogique adapté, assistante pédagogique à domicile (SAPAD), Réseaux d'Aide Spécialisés aux Enfants en Difficultés (RASED), maître E/G/EG Modalités d'intégration (liste préétablie) Temps d'intégration scolaire Projet personnalisé de scolarisation de l'élève handicapé. Par l'IEN-AIS ou la CCPE : Projet individualisé formalisé par écrit, autres suivis, recours à un mode de transport spécifique, PPRE (Projet personnalisé de réussite éducative)

(1) renseignements conservés 1 an, tous les autres renseignements étant conservés 15 ans.

(2) nationalité, année d'arrivée en France, langue et culture d'origine : renseignements qui n'apparaissent plus à l'écran depuis début décembre 2007.

(3) logiciel pour les évaluations nationales.

(4) Ces « particularités » comportent les interventions de médecins, psychologues, enseignants spécialisés, rééducateurs. Déficiences ou atteintes données transférées à la maison du handicap

Sources : Fichier « gestion courante élève » de Base-élèves et éléments de déclaration à la CNIL du 24/12/2004 (Commission Nationale Informatique et Libertés)

signez les pétitions de la ldh et du CORRESO.

Contactez le CIRBE (Collectif Isérois pour le Retrait de Base Élèves) pour vous joindre à l'appel en envoyant un mél à baseeleves@gmail.com

consultez notre blog <http://baseeleves38.wordpress.com>